

DÉLIBÉRATION N° CA-13-05 DU 26 MARS 2013

portant arrêté du compte financier 2012

Le Conseil d'administration,

DÉLIBÈRE

Article 1

Le compte financier de l'exercice 2012 présenté par l'Agent Comptable est arrêté :

En recettes à la somme de 1 137 839 826,50 dont :

- produits pour 917 007 774,99 €,
- ressources pour 220 832 051,51 €,

En dépenses à la somme de 1 089 855 556,23 € dont :

- charges pour 835 819 970,88 €,
- emplois pour 254 035 585,35€,

Article 2

Le résultat de l'exercice s'élevant à + 81 187 804,11 € est affecté au report à nouveau.

Article 3

De prélever sur les réserves de l'établissement 83 651 195,36 € pour solder le compte 119 de report à nouveau.

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du conseil d'administration



Jean DAUBIGNY